

Kindermissionswerk « Die Sternsinger » Principes et directives pour le soutien financier à des projets

DÉPOT DE LA DEMANDE

Observations préliminaires

Un projet est à considérer comme faisant partie de la concrétisation et mise en œuvre d'une planification plus générale dans le cadre d'objectifs à long terme, élaborée en collaboration avec les responsables d'un diocèse, d'une congrégation, d'un mouvement ou d'une organisation et avec le concours du groupe cible. Cela doit ressortir clairement de la demande de projet. L'orientation participative constitue un élément important du projet dans toutes ses phases de mise en œuvre.

Lorsque plusieurs demandes ont été présentées, le détenteur légal procédera à une hiérarchisation qu'il justifiera conformément à la planification générale.

Les demandes de projet seront considérées en tant que complément aux ressources propres du détenteur légal du projet. Pour cette raison, il est judicieux de présenter des projets seulement lorsqu'il est prévisible que ces ressources ne seront pas suffisantes. La contribution locale devrait être aussi élevée que possible.

L'amortissement d'emprunts ainsi que le post-financement de projets déjà réalisés sont a priori exclus de l'appui. Si la même demande de projet est également déposée auprès d'autres institutions en vue d'obtenir une aide, ou bien s'il est prévu de le faire, cela doit être signalé. L'absence d'informations concernant une éventuelle participation de tiers donne lieu à un refus.

L'original de la demande, accompagné de la documentation complète et signé, doit être déposé à temps (en règle générale, six mois) avant le début d'une mesure. Les conditions légales pour la réalisation d'un projet doivent être remplies.

Pour chaque demande, il est nécessaire de présenter un avis par rapport au projet et au détenteur légal rédigé par le supérieur compétent. Pour les projets dont le détenteur légal est une congrégation, il est nécessaire de présenter en plus un avis du Père supérieur/de la Mère supérieure de l'ordre.

Dans le cas de l'octroi d'une aide financière, le partenaire de projet s'engage à rendre compte de la réception et de l'utilisation de tous les fonds accordés pour le projet. Pour ce faire, il tient une documentation pendant toute la durée du projet qui comprend tous les documents relatifs au projet, en particulier les pièces justificatives portant sur les montants des dépenses. En plus d'un rapport narratif et financier, le partenaire de projet rend compte, lors de la conclusion du projet, dans quelle mesure les objectifs fixés dans la demande de projet ont été réalisés. Ceci est à prouver sur la base des indicateurs définis. De même, il met en évidence des perspectives relatives à la garantie et à la vérification à long terme du succès du projet.

Les projets profitant une subvention d'au moins 80 000 euros doivent être soumis à un audit financier indépendant complet. Le montant nécessaire à cet effet fait partie intégrante du plan de financement et du budget du projet.

Kindermissionswerk « Die Sternsinger »

Principes et directives pour le soutien financier à des projets

Directives générales

Chaque demande de projet doit être accompagnée des informations générales ci-dessous. Selon le type de projet (par ex. programmes, constructions, véhicules), la demande doit contenir d'autres indications spécifiques.

Titre du projet

Demandeur

- Nom
- Adresse postale complète, y compris adresse e-mail, téléphone et télécopie
- Tâche et position [au sein du détenteur légal du projet]

Coordinateur du projet sur place (s'il n'est pas le demandeur)

- Nom
- Adresse postale complète, y compris adresse e-mail, téléphone et télécopie
- Tâche et position

Détenteur légal

- Nom de l'institution / organisation
- Adresse postale complète, y compris adresse e-mail, téléphone et télécopie
- Nom du responsable juridique (représentant légal du projet)
- Position / fonction
- Adresse postale complète, y compris adresse e-mail, téléphone et télécopie (s'ils ne sont pas identiques à ceux du détenteur légal)
- S'il s'agit d'un diocèse : coordonnées générales du diocèse, brève description de la situation pastorale (à joindre : plan pastoral / plan stratégique / plan de développement), expérience passée dans les domaines de travail, partenaires financiers habituels
- S'il s'agit d'une paroisse : description générale de la réalité, nombre d'habitants, nombre de catholiques, nombre de membres actifs et collaborateurs pastoraux, groupes paroissiaux et activités, expérience passée dans les domaines de travail, partenaires financiers habituels
- S'il s'agit d'une institution ecclésiastique non liée à un diocèse : brève description des tâches, expérience passée dans les domaines de travail, partenaires financiers habituels
- S'il s'agit d'un ordre / d'une congrégation, etc. : bref historique de la congrégation, charisme, priorités de l'apostolat, nombre de membres et d'établissements au total, dans le pays, statut de droit ecclésiastique, expérience passée dans les domaines de travail, partenaires financiers habituels
- S'il s'agit d'une ONG : mission, vision, objectifs, structure organisationnelle (à joindre : copie des statuts), expérience passée dans les domaines de travail, partenaires financiers habituels, relations avec l'Église catholique locale

Kindermissionswerk « Die Sternsinger »

Principes et directives pour le soutien financier à des projets

Description de l'environnement du projet

- Réalité géographique, écologique, socio-politique, ethnique, économique, religieuse et culturelle sur le lieu de réalisation du projet, dans la région, nombre d'habitants
- Description du problème auquel réagit le projet
- Description du groupe cible : comment et selon quels critères le groupe cible est-il choisi ? Combien de personnes parmi le groupe cible vivent-elles en dessous du seuil de pauvreté ? Nombre, sexe, âge, contexte ethnique, social et économique des bénéficiaires du projet

Planification et historique

- Informations sur l'origine du projet, participation du groupe cible. Combien de groupes et quels groupes sont inclus et sous quelle forme ? Prise de position du groupe cible
- Rapport au plan pastoral / de développement à un niveau général. Comment le projet contribue-t-il à réaliser la planification générale ? À quels aspects partiels du plan pastoral / de développement général le projet se réfère-t-il ?
- Projets antérieurs : informations sur le contenu et le financement, l'évaluation effectuée et les résultats
- Quelles tentatives pour mobiliser des ressources publiques ont-elles eu lieu ?

Objectif

- Objectif global
- Objectifs du projet
- Quels résultats concrets sont-ils escomptés, et jusqu'à quand ?
- Quels changements devront-ils être produits ?
- Qui participe à la réalisation de l'objectif ?

Mesures et activités planifiées

- Description détaillée des activités appuyant la réalisation des objectifs
- Nombre, fonction et qualification des collaborateurs nécessaires (collaborateurs à titre professionnel ou bénévoles, collaborateurs indépendants) qualification formelle, expérience passée dans le domaine, importance de l'emploi au sein du projet en pourcentage

Protection des enfants et jeunes encadrés

Quelles mesures ont-elles été prises pour protéger l'intégrité physique, mentale et sexuelle des enfants et jeunes encadrés ?

Calendrier des activités

- Aperçu sous forme de tableau
- Début prévu du projet / durée prévue du projet

Kindermissionswerk « Die Sternsinger » Principes et directives pour le soutien financier à des projets

Suivi, évaluation, durabilité

- Qui contrôle si l'objectif a été atteint ? Comment ce contrôle est-il effectué ?
- À partir de quels indicateurs reconnaissez-vous que l'objectif a été atteint ?
- Durabilité
- Avec quelles mesures l'objectif est-il poursuivi ou pérennisé à l'avenir ?
- De quelle manière assurez-vous que la population participante se sente responsable à long terme du projet (appropriation, au sens du terme anglais « ownership ») ?
- Comment les frais courants seront-ils financés à l'avenir ?
- Quelles mesures sont-elles prévues pour pouvoir renoncer à des aides externes à l'avenir ?
- Comment l'effet du projet peut-il être évalué après cinq ans ?

Budget du projet et plan de financement

Au cours de la vérification et acceptation de votre demande, des modifications du budget du projet et du plan de financement peuvent intervenir. Le budget du projet et le plan de financement accordés font partie intégrante du contrat et constituent la base de facturation.

Budget du projet

- Liste détaillée des coûts totaux, présentés par postes, dans la monnaie locale
- Lorsque le montant de la demande est supérieur à 80 000 euros, Kindermissionswerk demande un rapport d'audit établi par un expert-comptable reconnu dans le pays bénéficiaire du projet. Les coûts afférents peuvent être inclus dans les coûts totaux.

Plan de financement

- Contribution locale (de l'institution et/ou du groupe cible)
- Contributions de tiers avec mention « demandées » ou « octroyées » (fonds de tiers, tels que d'autres organisations d'aide, donateurs, etc. ; veuillez tous les mentionner)
 - La contribution locale non monétaire ne fait pas partie du plan de financement et peut être mentionnée séparément (travail personnel, ressources matérielles)
- Montant demandé à Kindermissionswerk « Die Sternsinger »

⇒ Veuillez utiliser le formulaire **BUDGET DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT**

Éditeur

Kindermissionswerk „Die Sternsinger“ e.V.
Stephanstr. 35
D - 52064 Aachen
Allemagne

Téléphone: +49 241 44 61 0
Téléfax: +49 241 44 61 40
projekt@kindermissionswerk.de
www.kindermissionswerk.de